

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 29</p> <hr/> <p>Délibération : <b>N° DEL 2022 091</b></p> <p>OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ZOE MARAS (ANNEXE 15)</p> <hr/>	<p><b>Séance du 23 novembre 2022</b></p> <p><b>Étaient présents</b> M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE</p> <p><b>Étaient absents</b> M. Didier DELDON, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b> Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis ROUSSET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : M. Julien CHANELIERE</p>
--	---

**Rappel et référence(s) :**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Contenu :**

La ville de Rive de Gier a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » le 25 mars 2021 afin de montrer son engagement dans les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et afin de s'engager à déployer des actions jusqu'en 2024 en lien avec les jeux.

Rive de Gier a la chance d'avoir vu évoluer Zoé Maras, vice championne du monde Junior de paratennis, originaire de Génilac, dans les établissements scolaires de la ville durant sa jeunesse et d'avoir vu son évolution sportive dans le tennis handisport.

Il est proposé de conclure une convention de partenariat avec Zoé Maras pour associer la ville de Rive de Gier aux valeurs sportives qu'elle porte et à l'image emblématique de l'handisport qu'elle véhicule.

Ce partenariat débutera le 3 septembre 2022 et s'achèvera de plein droit et sans formalité le 8 septembre 2024.

**Point financier :**

La Ville de Rive de Gier versera à Zoé Maras une bourse d'un montant de 1 500 € par an afin de participer à sa préparation sportive en vue des Jeux paralympiques de Paris 2024.

En contrepartie, Zoé Maras s'engage, au mieux de son calendrier de compétitions et de ses engagements sportifs, à mener ou participer à toute action de relations publiques relatives à l'opération « Terre de Jeux 2024 » pour laquelle elle s'est engagée à prendre part (fête des associations – semaine olympique et paralympique - journée de l'Olympisme – journée du 8 mars – journée du 3 décembre...).

Imputation budgétaire : 3SPO 6714 « bourses et prix »

**Proposition :**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à mettre en œuvre cette convention telle que présentée et à la signer.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

**Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,  
pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Le secrétaire**

**Julien CHANELIERE**